

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 414-24 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 312-14

Le conseil de la Ville de Lac-Sergent a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 16 septembre 2024 le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 414-24 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE
LES DÉGÂTS D'EAU ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 312-14**

Toute personne intéressée par ledit règlement peut en prendre connaissance au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture, ou sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, rubrique *Règlements d'urbanisme*.

Certificat de publication

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 17 septembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17^e jour de septembre 2024.

Vincent Rolland, directeur général et greffier